

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 20

Pouvoirs : 6

Votants : 26

Abstentions : 0

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

N°2023-29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 25 Mai à 20h00.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire à La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 19 mai deux mille vingt-trois.

**Présents :** Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles,, Philippe Lalay, Sylvie Germond, André Soury,.

**Suppléants présents :**

**Pouvoirs :** Agnès Varachaud délégation à Patrice Chauvel, Albert Viroulet délégation à Jean-Pierre Pataud, Thierry Dauchart délégation à Philippe Lalay, Jean-Pierre Broussaud délégation à Louis Furlaud, Christian Vignerie délégation à Jean Meynard, Chantal Robin délégation à Richard Simonneau

**Secrétaire de séance :** Pierre Varachaud

**Objet : Octroi à des particuliers de trois subventions dans le cadre de la participation de la Communauté de Communes Ouest Limousin au Plan Départemental de l'Habitat.**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Ouest Limousin a fait le choix de participer au programme dénommé « Plan Départemental de l'Habitat » en matière d'habitat privé.

Coconstruit avec les 13 structures intercommunales du Département, et avec l'accompagnement de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), ce dispositif d'intervention vise la rénovation de 1500 logements sur 5 ans (soit 300 par an). Répartis sur l'ensemble du territoire départemental.

Ce programme propose en accompagnement des aides de l'ANAH et du Conseil Départemental, un accompagnement financier des EPCI envers les propriétaires en situation de mal-logement et désireux de réaliser des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation, et aux propriétaires bailleurs réhabilitant des logements locatifs occupés dégradés ou énergivores.

A ce jour, ce sont trois dossiers qui ont été transmis par l'association SOLiHA à la Communauté de Communes Ouest Limousin. Ces dossiers concernent tous de travaux d'adaptation de logements pour des personnes âgées.

Après instruction de ces dossiers, il apparaît que les dossiers sont complets et que les montants plafond de subventionnement demandés n'ont pas été dépassés.

Ces trois dossiers peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

| <b>Demandeurs</b>       | <b>Commune de résidence</b> | <b>Types de travaux</b>                               | <b>Montant de subvention demandé en AMO</b> | <b>Montant de subvention demandé en travaux</b> |
|-------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Mme DUBREUIL Anne-Marie | Saint-Mathieu               | Installation d'un monte escalier                      | 250,50 €                                    | 300,00 €                                        |
| M VAUDON Alexis         | Saint-Mathieu               | Installation d'une salle de douche en rez-de-chaussée | 250,50 €                                    | 300,00 €                                        |
| Mme LAPLAGNE Yvette     | Oradour-sur-Vayres          | Installation d'un monte escalier                      | 250,50 €                                    | 300,00 €                                        |

Au regard des crédits inscrits au Budget Primitif Principal 2023 (15 246,00 € par an pendant 5 ans au compte 20422 section d'investissement dépenses AP/CP n°2023-02), il est possible de subventionner ces trois dossiers.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable quant à l'octroi de ces trois subventions telles que rappelées ci-dessus.
- **OCTROIE** à madame DUBREUIL Anne-Marie, demeurant 15 rue d'Angoulême à 87440 SAINT-MATHIEU une subvention d'un montant total de 550,50 €
- **OCTROIE** à monsieur VAUDON Alexis, demeurant 18 rue d'Angoulême à 87440 SAINT-MATHIEU une subvention d'un montant total de 550,50 €
- **OCTROIE** à madame LAPLAGNE Yvette, demeurant 53 Les Tuilières à 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES une subvention d'un montant total de 550,50 €
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communautaire Principal exercice 2023, section d'investissement dépenses, chapitre 204, article 20422

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire le  
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD